

Le 19 juin 2017

NOTE D'INFORMATION N°2017/05

I. RÉUNION PUBLIQUE À PROPOS D'INTERNET

M. Rémi DUPUY, Délégué Régional d'ORANGE pour l'Ile-de-France Ouest et M. Régis PHILIPPON, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales des Yvelines, tiendront une réunion publique à la **salle de la Mare Henriette, le mardi 27 juin 2017 à 19h30.**

A l'ordre du jour :

- Point sur la situation actuelle,
- Déploiement de la fibre sur notre commune : méthode et planning,
- Solutions alternatives en attendant.

VENEZ NOMBREUX.

II. RÉUNION PUBLIQUE AVEC LA GENDARMERIE

Le **mardi 4 juillet 2017 à 19h30** à la **salle de la Mare Henriette**, la Gendarmerie viendra vous présenter le dispositif de « **PARTICIPATION CITOYENNE** » qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement, tant au niveau des cambriolages que des incivilités.

III. OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT L'ÉTÉ

Pendant les mois de juillet et août, l'accueil du public (permanence des élus et secrétariat) sera assuré les :

- **mardi de 17h00 à 19h00,**
- **samedi de 10h00 à 12h00.**

La Mairie sera exceptionnellement fermée au public :

- **le samedi 1^{er} juillet,**
- **le samedi 15 juillet,**
- **le samedi 19 août.**

Les horaires habituels reprendront le vendredi 1^{er} septembre.

IV - NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 relatif à la lutte contre le bruit précise notamment que : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,**
- **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Le Maire

[Didier LEBRET

